



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 15 juin 2017

Présidence : Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 03-2017, du 29 mai 2017 relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'ACCEPTER le préavis N°03-2017, du 29 mai 2017 relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) tel que présenté ;
2. D'ACCEPTER les statuts de l'ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale Haut-Lac tels que présentés.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 15 juin 2017.

Noville, le 15 juin 2017

Extrait conforme :

L'attestent :

La Présidente

A. Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard